

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT ENGAGEMENT DE L'ETABLISSEMENT SUR L'ACTUALISATION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu le CPER 2021-2027 Auvergne Rhône-Alpes ;

Vu la délibération n°2020-10-23-01 portant approbation du schéma directeur énergie patrimoine de l'UCA

Vu la délibération n°2022-03-11-05 portant approbation du schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'UCA

Vu la délibération n° 2022-03-11-01 portant approbation du projet d'établissement de l'UCA pour la période 2021-2026

Vu la délibération n° 2022-03-11-04 portant sur la programmation pluriannuelle des investissements immobiliers

PRESENTATION DU PROJET

L'Université s'est engagée depuis de nombreuses années sur les questions environnementales notamment pour ce qui concerne son parc immobilier. La réalisation des opérations « éco-campus » dans le cadre du précédent CPER, mais également la mise en place de la démarche « intracting » ainsi que la participation active depuis de nombreuses années au groupe de travail national sur le plan économie d'énergie des campus 2030 en attestent.

Cette volonté a été réaffirmée à travers le projet d'établissement 2021 – 2026 dans l'objectif n° 3 « Afficher la responsabilité sociétale comme thématique identifiante de l'UCA ».

L'engagement a été renforcé et accéléré dans le cadre du plan de sobriété de l'établissement réalisé en 2022.

Grâce à son schéma directeur énergie patrimoine (SDEP) voté en 2020 et le souhait de l'établissement de présenter un cap sur sa programmation immobilière, le Conseil d'Administration a voté en mars 2022 son plan pluriannuel immobilier d'investissement.

La poursuite de ces efforts va se traduire en 2024 par le lancement de cinq nouvelles opérations ambitieuses en engageant des études préalables ou de programmation :

- La réhabilitation du bâtiment des amphithéâtres des Cézeaux – Evaluation Plan de Relance 2020 : 12,2 M€
- L'opération permettant le regroupement des écoles paramédicales, les sièges des services universitaires SSU, SUH et SST ainsi que l'agrandissement de l'espace de restauration du CROUS sur le site Dunant – Evaluation Pré-Programme 2019 : 16 M€
- La rénovation énergétique du pôle chimie – Evaluation SDEP 2019 : 20 M€
- La rénovation énergétique de la bibliothèque universitaire des sciences – Evaluation Plan de Relance 2020 : 9 M€
- Les ombrières photovoltaïques sur les parkings des Cézeaux – Evaluation 2023 de la tranche 1 (25% de la surface totale) : 8 M€

A ce jour, deux opérations bénéficient d'un co-financement partiel de la part de certains de nos partenaires :

- réhabilitation des amphithéâtres des Cézeaux à hauteur de 5,25 M€ (Etat, Métropole) dans le cadre du CPER en cours
- regroupement des écoles paramédicales sur le site Dunant à hauteur de 0,7 M€ (Métropole) déjà perçus

Le montage financier de l'ensemble de ces projets n'est pas définitivement arrêté, nos partenaires n'ayant pas pris à ce jour d'engagements fermes. La totalité des financements nécessaires en plus des participations déjà connues - sans doute proche de 60 et 70 M€ - est pour le moment portée par l'université sur les 6 à 8 prochaines années.

Les dernières évaluations datant au mieux de 2020 (65 millions d'euros cumulés), il est indispensable de procéder à une réévaluation à l'aune de l'inflation constatée ces dernières années sur les autres opérations menées par l'établissement, estimée autour de 10 à 15 %, ce qui correspond à environ + 6 à 8 M€ dans le cas présent.

Par ailleurs, dans la continuité de l'engagement de l'université en faveur de la sobriété énergétique, la réalisation de ces opérations générera une diminution prévisionnelle importante de l'empreinte carbone de l'établissement puisqu'il est visé une réduction minimale de 50 % des consommations d'énergie sur les trois bâtiments existants identifiés comme énergivores par le SDEP (Pôle Chimie, Amphithéâtres, BU Sciences).

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'engager ou de mettre à jour les études préalables des opérations suivantes :

Réhabilitation des amphithéâtres des Cézeaux
Regroupement des écoles paramédicales
Rénovation énergétique du pôle chimie
Rénovation énergétique de la bibliothèque universitaire de sciences
Ombrières photovoltaïques sur les parkings des Cézeaux

Pour un montant cumulé d'études préalables évalué à titre indicatif à 800 000 euros.

Le Président,

Membres en exercice : 41
Votes : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA DELIBERATION
2023-09-29-02

TRANSMIS AU RECTEUR :
PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*